

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

(Du 17 décembre 2025)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Décret portant octroi d'un crédit d'engagement  
de 1'285'000 francs pour le remplacement  
des radios POLYCOM de la police neuchâteloise**

*La commission parlementaire des finances,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Anne Bramaud du Boucheron, présidente, Francis Krähenbühl, vice-président, Christine Ammann Tschopp, Antoine de Montmollin, Jean Fehlbaum, Romain Dubois, Evan Finger, Manon Freitag, Quentin Geiser, Cédric Haldimann, Armin Kapetanovic, Nathalie Ljuslin, Alexis Maire, Stéphanie Skartsounis et Jasmine Herrera, soutenue dans ses travaux par M<sup>me</sup> Anne Fava, assistante parlementaire, fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

**Commentaire de la commission**

La commission des finances a traité le rapport du Conseil d'État 25.047, Renouvellement des radios POLYCOM, lors de sa séance du 13 janvier 2026, en présence de la cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC) et le responsable en technologies de l'information (IT) de la police neuchâteloise.

La cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture a présenté le rapport en soulignant l'importance du renouvellement des terminaux radio pour la police neuchâteloise (PONE). Les équipements actuels, en service depuis plus de dix ans, arrivent en fin de vie et ne sont plus réparables. Le dossier avait été reporté à plusieurs reprises en raison de l'instabilité de certains modèles et de mises à jour technologiques successives. Aujourd'hui, les appareils sont fiables et leur remplacement est considéré comme urgent afin d'assurer la continuité opérationnelle de la police et la sécurité publique. La cheffe de département a rappelé que les équipements actuels ont été entièrement amortis et que le crédit demandé permettra de procéder au remplacement complet, garantissant une utilisation optimale pour les huit à quinze prochaines années.

Le rapport du Conseil d'État a été examiné avec attention par la commission, notamment en ce qui concerne l'unicité du fournisseur et les contraintes techniques et opérationnelles qui en découlent. Bien que la présence d'un seul fournisseur ait surpris une majorité de la commission, elle résulte d'une stratégie fédérale visant à standardiser la technologie utilisée par toutes les polices suisses, afin d'assurer l'interopérabilité et la sécurité des communications.

La sécurité des transmissions a également été abordée. Il a été rappelé que les communications sur ce réseau sont chiffrées selon des standards militaires, garantissant la confidentialité et la robustesse face à d'éventuelles tentatives de piratage. Cette configuration justifie le choix d'un équipement unique et non interchangeable pour toutes les unités.

Concernant la planification budgétaire, il a été noté que, bien que l'achat n'ait pas pu être amorcé en 2025 comme prévu initialement, le crédit était bien inscrit sur la période 2025-2026. Le report des acquisitions sur 2026 ne remet pas en cause la nécessité ni l'urgence du renouvellement. L'achat actuel doit couvrir la période de transition jusqu'à l'introduction du réseau CMS/MSK, prévue entre 2032 et 2035, et les appareils acquis seront largement amortis d'ici ce changement.

La simultanéité du remplacement de l'ensemble des terminaux a été présentée comme indispensable, en raison de l'incompatibilité des accessoires et connecteurs entre anciens et nouveaux modèles, ainsi que de la nécessité de disposer d'équipements spécifiques pour certaines fonctions de la PONE. Les terminaux sont attribués individuellement à chaque agent, au même titre que l'arme de service, afin de garantir leur disponibilité immédiate en toute situation d'urgence, ce qui rend impossible le partage du matériel entre plusieurs postes à temps partiel.

Sur le plan financier, la commission a été surprise par le manque de marge de manœuvre pour négocier le prix des terminaux, tandis que la concurrence demeure possible sur les accessoires, ce qui permet d'optimiser les coûts. Les débats de la commission ont également porté sur l'interopérabilité avec les autres entités d'urgence : chaque canton et chaque commune gère ses propres équipements et aucun contrat-cadre fédéral n'existe pour un achat groupé, ce qui limite les possibilités de coordination et de rabais.

Enfin, le groupe socialiste a exprimé des réserves concernant la planification initiale, le monopole du fournisseur et le retard dans la présentation du rapport, ainsi que l'absence d'analyse sur la possibilité de réduire le nombre de terminaux. Néanmoins, la commission a compris que le renouvellement reste indispensable pour garantir la continuité opérationnelle de la police et la sécurité de la population, et elle a considéré que les explications fournies par la cheffe de département sur les contraintes techniques et la durée de vie exceptionnelle de ce type d'appareils étaient convaincantes, justifiant l'acquisition intégrale des terminaux pour la PONE.

### **Entrée en matière (art. 171 OGC)**

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, tel que proposé par le Conseil d'État.

### **Vote final**

Par 13 voix et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

### **Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)**

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

La commission a adopté le présent rapport lors de sa séance du 10 février 2026.

Neuchâtel, le 10 février 2026

Au nom de la commission des finances :

*La présidente,*

A. BRAMAUD DU BOUCHERON

*La rapporteure,*

M. FREITAG